



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 17 février 2021, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Saint-Jérôme, Prévost, Saint-Colomban et Sainte-Sophie.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Saint-Jérôme – résolution : PPCMOI-2020-00115, règlements : 0309-461, 0309-462, 0309-464 ;
- Prévost – règlements : 789, 602-6, 604-10, 607-8 ;
- Saint-Colomban : règlement : 3001-2020-12 ;
- Sainte-Sophie : règlement 1314-2021.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau des hôtels de ville des municipalités susmentionnées ou sur le site internet de la MRC de La Rivière-du-Nord à l'adresse suivante : <https://mrcrdn.qc.ca/avis-publics-mrc-riviere-du-nord> .

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19^e jour de février 2021.

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier